

[Texte]

The Chairman: March 31 is the meeting I am referring to now. The Liberal Party did not show up for the organizational meeting, in spite of the fact that timely notice had been sent to all.

At the last meeting it was also debated and consensus was reached amongst all there that we would hear from the Dene Nation today and then proceed with clause-by-clause. There was no objection from any of the members at that meeting. That is not to engage in debate; it is simply a summary of what has happened.

Mr. Nault: If you were listening to what I said at the beginning of my remarks, there are some concerns now. Therefore, we would like to change direction and have it put on the floor for discussion as to other witnesses coming forward to look at that very simple request the Dene Nation has made—and I'm sure others will—as to what sort of mechanism will be provided in this bill to deal with First Nations.

• 1215

It's fine to transfer some powers to the territorial governments, but if anyone has been following the self-government concepts being put forward in the country, these concepts are very much similar to provincial or territorial jurisdiction. Therefore, there has to be some sort of process put in place in this bill.

The Chairman: We have Mr. Laporte and then Mr. Reid.

Mr. Laporte: Yes, I'm substituting on the committee for Mr. Murphy. I have been advised that in fact there was an understanding at one time that this bill would proceed. I've been advised though that since the March 31 meeting Rod Murphy's office has been made aware that there are some concerns and that there is a desire to have some consultation, and that's the position we're taking today.

I think there's a point that has to be made here. It's extremely important when we're passing legislation that there be some real consultation. One of the criticisms of government is that we don't consult. Certainly when we're dealing with a geography the size of the Northwest Territories and the Yukon that have three Members of Parliament, I think there's an extreme onus on this government to make sure there's some real consultation.

It's obvious that the Dene Nation has not had time to review the legislation. There are other groups who want to present in front of this committee, and just in the fairness of process, I would think it's incumbent upon us to take some time to hear their concerns. Unless there's some major reason why the bill has to go through right now, I don't see any reason why we can't take some time—and we don't have to take a lot of time—to hear their concerns.

It may well be that there are no concerns at all. Certainly there should be an opportunity for all groups, the Dene Nation and other groups, to fully review this piece of legislation, to have a chance to absorb it and discuss it, come to this committee and make any suggested changes or in fact endorse it.

[Traduction]

Le président: Je parle maintenant de la séance du 31 mars. Aucun représentant du Parti libéral ne s'est présenté à la séance d'organisation, en dépit du fait qu'un avis avait été dûment envoyé à tous les membres du comité.

Lors de la dernière séance, on a encore une fois abordé cette question et il y a eu un consensus parmi toutes les personnes présentes pour entendre un représentant de la nation dénée aujourd'hui et passer ensuite à l'étude article par article. Aucun député n'a soulevé d'objection à cette séance. Je ne m'engage pas dans un débat; je me borne à résumer ce qui s'est passé.

M. Nault: Si vous aviez écouté ce que j'ai dit au début de mon intervention, vous auriez compris que nous avons maintenant certaines préoccupations. Par conséquent, nous voudrions changer de direction. Nous voulons discuter de la possibilité de faire comparaître d'autres témoins pour étudier quel mécanisme il convient d'intégrer dans le projet de loi pour répondre aux attentes des Premières nations. Ce faisant, nous nous rendrions à la requête très simple de la nation dénée, requête que nous présenteront certainement d'autres intervenants.

C'est très bien de transférer certains pouvoirs aux gouvernements territoriaux, mais pour quiconque a suivi les explications données au sujet de l'autonomie gouvernementale, ce concept s'apparente énormément à une compétence territoriale ou provinciale. Par conséquent, il faut que le projet de loi institue un processus quelconque de dévolution.

Le président: M. Laporte et ensuite M. Reid.

M. Laporte: Je remplace M. Murphy au comité. J'ai été avisé qu'on s'était entendu à un moment donné pour donner le feu vert au projet de loi. Cependant, on m'a aussi dit que depuis la séance du 31 mars le bureau de Rod Murphy a été informé que certaines préoccupations ont été exprimées et qu'on souhaite tenir certaines consultations. C'est la position que nous adoptons aujourd'hui.

Je tiens à dire une chose. Il est extrêmement important de tenir d'authentiques consultations avant d'adopter des lois. On reproche au gouvernement, entre autres, de ne pas consulter suffisamment la population. Assurément, lorsqu'il est question d'une région géographique de l'ampleur des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, représentés par trois députés du Parlement, le gouvernement a le devoir de s'assurer que de véritables consultations ont lieu.

De toute évidence, la nation dénée n'a pas eu le temps d'examiner la mesure proposée. Il y a aussi d'autres groupes qui souhaitent comparaître devant le comité, et ne serait-ce que pour assurer l'équité du processus, je pense qu'il nous incombe de prendre le temps d'écouter ce qu'ils ont à dire. À moins qu'une raison majeure ne justifie l'adoption du projet de loi tout de suite, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas consacrer un certain temps—cela n'en prendra pas nécessairement beaucoup—pour entendre leurs préoccupations.

Il se peut que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes. Chose certaine, tous les groupes, la nation dénée et les autres groupes, doivent pouvoir examiner sérieusement cette mesure législative, de l'assimiler et d'en discuter, et, ensuite, de venir devant le comité pour y proposer des changements ou l'appuyer.